



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 18 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Michel BOYON déontologue
des services du Premier ministre

Le Premier ministre Édouard Philippe a confié à Michel BOYON, conseiller d'Etat honoraire, une mission de préfiguration de la fonction de « référent déontologue » pour les services centraux placés sous son autorité. Cette fonction est définie par la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Auprès du secrétaire général du Gouvernement, M. BOYON sera chargé de conseiller les agents de l'ensemble des services du Premier ministre sur les conditions d'application des obligations et principes déontologiques posés par le statut de la fonction publique. Il contribuera à la promotion de la culture déontologique au sein de ces services.

Il exercera, par ailleurs, les missions de référent pour la protection des lanceurs d'alerte, conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr